

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CL24

présenté par
M. Blazy, rapporteur

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Gendarmerie nationale	5 800 000	5 800 000
<i>Dont titre 2</i>	5 800 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Sécurité civile	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	5 800 000	5 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de l'amendement est :

- d'augmenter de 5,8 millions d'euros les crédits de titre 2 de l'action 4 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme « Gendarmerie nationale » afin de financer le

maintien au niveau actuel de l'indemnité de sujétions spéciales de police pour les élèves sous-officiers et officiers.

- de baisser, à due concurrence, les crédits hors titre 2 de cette même action 4, relevant de l'administration centrale.